



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 10 janvier 2012 à 20 h, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant un terrain situé rue de la Tourelle et désigné sous les lots 465-184 et 466-163.

La dérogation vise à régulariser une opération cadastrale visant la création des lots 465-184 et 466-163. Le terrain a une superficie totale de 1 145 mètres carrés alors que la norme réglementaire dans ce secteur, pour un terrain non desservi ni par l'aqueduc, ni par l'égout, est de 8 000 m². Le terrain a une largeur totale de 28,68 mètres alors que la norme réglementaire dans ce secteur, pour un terrain non desservi ni par l'aqueduc, ni par l'égout, est de 40 mètres. Le terrain a une profondeur de 45,02 mètres alors que la norme réglementaire dans ce secteur, pour un terrain non desservi ni par l'aqueduc, ni par l'égout, est de 90 mètres. Les dispositions réglementaires visant l'objet de la présente dérogation sont l'article 4.1.1.2 du Règlement de lotissement 2007-01-9150 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 22^e jour de décembre 2011.

Jacques Arsenault,
Directeur général et greffier